

Règlement du championnat régional Île-de-France de basket-fauteuil Saison 2024-2025

Contacts commission régionale basket-fauteuil IDF

Maxime Julve : référent régional salarié CRIFH

m.julve@handisport-iledefrance.org 06.79.92.59.30

Didier Bécède : répartiteur OTM (régional - national) / répartiteur arbitres (régional) / formateur

d.becede@handisport-iledefrance.org 06.28.21.50.84

Serge FEE : Référent formation OTM

sergefee@aol.com 06.88.76.31.94

Stéphane BARAT : Référent formation arbitres

scbarat@hotmail.fr 06.52.82.04.89

Pour commander un carnet de feuilles de marque, voir annexe.

Adresse d'envoi des feuilles de marque bleues et blanches après les rencontres :

Serge FEE 58 rue Etienne Dolet 93140 BONDY

RAPPELS :

Une rencontre ne peut débuter sans responsable de salle (personne licencié(e) qui ne peut avoir plusieurs fonctions).

Les feuilles de marque sont les mêmes :

- Exemplaies BLEU et BLANC à adresser à Serge FEE
- Exemple ROSE pour l'équipe gagnante
- Exemple JAUNE pour l'équipe perdante

PARTICULARITES

Les cartes de classification du championnat national ne sont pas réclamées.

Des cartes de classification spécifiques à notre championnat sont à présenter à chaque match.

Nous travaillons à la formation de nouveaux OTM qui seront désignés prioritairement sur ce championnat.

Le règlement pour ce championnat est le même qu'en championnat national. Il comporte cependant quelques particularités :

Art 1. : L'âge minimum pour participer au championnat régional est fixé à 12 ans révolus. Possibilité de faire jouer des jeunes de moins de 12 ans après étude de la commission en fonction des capacités physiques du jeune joueur. Ceci dans le but d'éviter les blessures avec un écart trop grand de taille / poids...

Art 2. Composition d'une équipe : 12 joueurs licenciés maxi – un entraîneur et un assistant – un mécanicien.

Art 3. Tous les joueurs présents sur la feuille de match doivent impérativement rentrer sur le terrain sous peine de match perdu par forfait

Art 3.1 Si un joueur est inscrit sur la feuille mais non présent dans le gymnase ou blessé, et qu'il ne rentre pas sur le terrain pendant la rencontre, les OTM devront le rayer d'un trait noir partant du numéro de licence jusqu'à la 5ème faute.

Si un joueur est inscrit sur la feuille, mais que l'entraîneur a oublié ou décidé de ne pas faire rentrer ce joueur, les OTM devront mettre à l'issue de la rencontre des croix rouges dans toutes les colonnes des fautes. Aucune réserve à indiquer au dos de la feuille pour ce cas de figure.

Art 4. : L'équipe qui attaque à 12s pour passer la ligne médiane et 30s pour tirer au panier (dans ce cas on passe de 14s à 18s au chronomètre du tir sur rebond offensif) Si les 2 coachs sont d'accord, on applique le règlement classique à savoir : 8s pour passer la ligne médiane, 24s pour tirer au panier et 14s sur rebond offensif.

Art 5. : Un tableau récapitulatif des classifications de chaque équipe avec trombinoscope sera demandé par la commission régionale en début de saison.

Dès réception de ce tableau, une carte de classification sera éditée pour chaque joueur ou joueuse évoluant en championnat régional. Cette carte sera demandée à chaque début de rencontre.

Les classifications de chaque joueur / joueuse feront l'objet d'un contrôle.

Les clubs seront chargés d'indiquer les numéros des joueurs sur les cartes de classification (gommette, post 'lt...)

Si un doute persiste quant au fait qu'un joueur soit dans la catégorie « Valide » ou « Loisir », nous réunirons la commission régionale basket et si besoin nous ferons appel au médecin fédéral pour trancher. Un dossier médical ou MDPH pourra être demandé en cas de litige.

Attention, il appartient aux clubs d'informer la commission régionale lorsqu'un joueur ou une joueuse participe à une rencontre de championnat national. Même en cours de saison puisque cela entraînera une modification de sa carte de classification.

Art 6. *Se référer au tableau de classification « NO » du championnat régional IDF pour mieux appréhender cet article :*

L'entraîneur, avant le début de la rencontre, indiquera à la table de marque et aux arbitres s'il décide de jouer en "P0", "P10", "P15", ou "P20"

En fonction de son choix, il ne pourra en aucun cas dépasser respectivement 16pts, 17,5pts, 18,5pts ou 20pts de classification sur le terrain, et sur toute la durée de la rencontre.

Les OTM devront vérifier à chaque remplacement que les points de classification "NO" ne dépassent pas ce qui a été décidé en début de rencontre.

Les OTM devront noter la mention "P0", "P10", "P15", ou "P20" à côté du nom de chaque équipe avant le début de la rencontre.

Si l'entraîneur décide un remplacement qui dépasse les points de classifications « P » décidés en début de rencontre, la table devra signaler aux arbitres un changement illégal au même titre qu'un dépassement de points de classification sur une rencontre en championnat national. La sanction appliquée sera une faute technique entraîneur réparée comme il se doit.

Astuce : Pour établir votre "P" de pénalité, en début de rencontre, évaluez le cinq majeur le plus haut en points que vous présenterez sur le terrain le jour de la rencontre.

Art 7. Pour faciliter la tâche de nos OTM qui tiennent la feuille de marque, merci de prévoir à chaque rencontre une liste de vos joueurs avec les informations suivantes :

- Nom – Prénom
- Numéro de licence
- Classification « NO » (telles qu'indiquées sur les cartes)

Art 8. Pour la convivialité, un pot de fin de journée prévu par l'équipe qui reçoit est le bienvenu.

Art 9. Le club qui reçoit devra fournir une enveloppe timbrée au tarif en vigueur.

L'arbitre principal de la rencontre y insérera les feuilles de marques bleues et blanches et la postera le jour même à l'adresse suivante : **Serge FEE 58 rue Etienne Dolet 93140 BONDY**

Art 10. Un contrôle, une fois les feuilles de marque réceptionnées, sera effectué pour les joueurs évoluant en Nationale ELITE BASTIDE MEDICAL – Nationale1 – Nationale 2 – National 3.

Art 11. Les indemnités de rencontres des OTM seront prises en charge par le CRIFH.

Art 12. Les indemnités de rencontres des arbitres seront réglées par le CRIFH grâce à la caisse de péréquation. Les clubs devront s'acquitter d'un chèque de xxx€ chaque année pour alimenter cette caisse de péréquation avant la première journée du championnat. (La somme peut varier chaque année en fonction du nombre d'équipes inscrites).

Art 13. : Dans le cas où un club est dans l'incapacité de fournir une équipe complète lors d'une rencontre (exemple : 4 joueurs seulement) nous laisserons la possibilité à cette équipe de jouer la rencontre (avec un prêt impératif de joueur de l'équipe adverse). Le match sera perdu 20 – 0 (ou on conserve le score si l'écart est supérieur à 20 points) mais ce ne sera pas un forfait car ils ont fait l'effort de se déplacer et de proposer une équipe même incomplète. En aucun cas, une rencontre ne pourra commencer sans que les 2 équipes ne présentent 5 joueurs sur le terrain.

Exemple 1 : l'équipe A s'est déplacé avec 4 joueurs, la B avec 5 joueurs ; la rencontre ne peut débiter car aucun prêt de joueur n'est possible. L'équipe B remporte la rencontre 20 – 0 par forfait.

Exemple 2 : l'équipe A s'est déplacé avec 4 joueurs, la B avec 6 joueurs. L'équipe B refuse de prêter un joueur, ce qui est son droit. La rencontre ne peut débiter. L'équipe B remporte la rencontre 20 – 0 par forfait.

Exemple 3 : l'équipe A s'est déplacé avec 12 joueurs, la B avec 4. L'équipe A prête 2 joueurs à l'équipe B. Le match se termine avec un score de 50 à 45 en faveur de l'équipe A Le score retenu sera de 20 à 0 en faveur de l'équipe A.

Exemple 4 : l'équipe A s'est déplacé avec 12 joueurs, la B avec 4. L'équipe A prête 2 joueurs à l'équipe B. Le match se termine avec un score de 50 à 20 en faveur de l'équipe A Le score retenu sera de 50 à 20 en faveur de l'équipe A (supérieur à 20 pts d'écart).

Art 14. Un joueur cumulant 2 fautes techniques ou 2 fautes disqualifiantes sans rapport ou une faute disqualifiante avec rapport au cours de la saison, se verra sanctionné d'un match de suspension immédiat.

Sont uniquement concernées les fautes techniques et disqualifiantes pour mauvais comportement, insultes, antijeu à répétition...

Le joueur, ainsi que le président et le correspondant du club seront notifiés de la sanction par un envoi mail de la commission régionale basket dans la semaine qui suit la rencontre.

Toute faute technique supplémentaire (au-delà de la deuxième) entrainera directement 1 nouvelle suspension d'un match.

Art 15.

Toute demande de dérogation devra être formulé par mail, avec justification du motif, et ne sera accordée par la commission qu'après un retour positif du club adverse.

La demande devra être adressée à Didier Bécède, Serge Fée et Maxime Julve.

Si cela n'est pas respecté, le club demandeur de la dérogation se verra infliger une rencontre perdue par forfait.

La demande pourra être refusée par la commission si elle n'a pas la capacité de fournir le nombre d'officiels nécessaires, a minima, 1 arbitre et 2 OTM.

Art 16.

A l'issue de la dernière journée de la phase régulière du championnat, l'équipe classée 1^{ère} se verra attribuer le titre de « 1^{er} de la phase régulière IDF ».

Les 4 premières équipes à l'issue de la phase régulière du championnat s'affronteront lors d'un « final four » sous le format suivant :

Rencontre 1 : 1^e VS 4^e

Rencontre 2 : 2^e VS 3^e

Rencontre 3 : perdant rencontre 1 VS perdant rencontre 2

Rencontre 4 : Vainqueur rencontre 1 VS Vainqueur rencontre 2

Le vainqueur de la rencontre 3 sera classé 3^e

Le perdant de la rencontre 4 sera classé 2^e

Le vainqueur de la rencontre 4 sera sacré champion d'Île-de-France.

Règlement rédigé par la commission régionale basket-fauteuil IDF.

Annexe

Commande feuilles de marque

Pour commander un carnet de feuilles de marque, il faut :

- Effectuer un virement de 25 € sur le compte bancaire de la commission basket (RIB ci-dessous)
- Envoyer par mail à Nelly Blot, référente administrative et juridique, la copie de l'ordre de virement : nellyblot21@gmail.com
- Indiquer une adresse postale pour l'expédition du carnet



R.I.B.

COORDONNÉES BANCAIRES		À remettre à tout organisme demandant vos coordonnées bancaires				
▶ TITULAIRE DU COMPTE FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT						
▶ DOMICILIATION AGENCE SOCIETE GENERALE AGENCE PARIS RIVE DROITE AC4 (04383) 29 BD HAUSSMANN 75009 PARIS TEL : 01 42 81 62 00			▶ IDENTIFICATION INTERNATIONALE BIC SOGEFRPP IBAN FR76 3000 3018 0000 0372 7232 190			
			▶ RELEVÉ IDENTITÉ BANCAIRE			
			Banque	Agence	Numéro de compte	Clé
			30003	01800	00037272321	90
SOCIÉTÉ GENERALE Société Générale S.A au capital de 1 066 714 367,50Eur		552 120 222 RCS Paris Siège Social 29, bd Haussmann 75009 Paris				